

Les résidences d'écritures  
du Chalet Mauriac  
Saint-Symphorien

Maison Julien Gracq  
Littérature & Création  
Saint-Florent-le-Vieil

**Appel à candidature 2017**  
« Résidences Croisées  
Maison Julien Gracq / Chalet Mauriac  
Régions Pays de la Loire / Aquitaine Limousin Poitou-Charentes »

L'agence régionale Écla et la Maison Julien Gracq invitent les **auteurs domiciliés en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes** à soumettre leur candidature pour l'obtention d'une résidence d'écriture d'un mois, à la Maison Julien Gracq à Saint-Florent-le-Viel (49). Il s'agit de leur offrir des conditions de travail appropriées, un logement dans l'ancienne demeure de Julien Gracq, en bordure de Loire, ainsi qu'une bourse d'écriture.

- Le séjour est d'une durée de 4 semaines (non fractionnable), à choisir entre le 2 janvier et le 30 juin 2017
- Hébergement au sein de la Maison Julien Gracq, dans le village de Saint-Florent-le-Viel (département du Maine-et-Loire)
- Bourse d'écriture de 1600 euros nets, octroyée par l'agence régionale Écla.
- Prise en charge d'un voyage aller-retour depuis le domicile de l'auteur

**AUTEURS CONCERNÉS :**

Auteurs domiciliés en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, quelque soit leur domaine d'écriture (littérature, poésie, littérature jeunesse, bande dessinée, traduction).

Les auteur(e)s ligérien(nes) se verront proposer un appel à candidature en 2017, pour une résidence d'écriture d'un mois au Chalet Mauriac (Saint Symphorien, Gironde), au printemps, assortie d'une bourse.

**CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :**

- Vous avez à votre actif au moins deux livres publiés à titre individuel ou collectif, par une maison d'édition professionnelle (ou un livre publié et un contrat signé pour le deuxième) ;
  - Vous avez un projet d'écriture, d'illustration, de traduction à développer pendant la résidence ;
  - Vous êtes disponible 4 semaines d'affilées entre le 2 janvier et le 30 juin 2017 ;
  - Vous résidez dans la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;
- départements concernés : 16 – 17 – 19 – 23 – 24 – 33 – 40 – 47 – 64 – 79 – 86 – 87

**Date limite de candidature : 20 juin 2016**

**Prénom et Nom** .....

**Département ALPC** (domicile actuel) .....

**Titre de votre projet** (provisoire ou définitif) .....

**Domaine littéraire de votre projet**

- roman, nouvelles
- poésie
- littérature jeunesse
- album jeunesse
- BD
- traduction littéraire
- autre (s) :

Fait à .....

Le .....

Signature :

# Vous

NOM (état civil) ..... Prénom .....

Pseudonyme .....

Date de naissance ..... / ..... / ..... Lieu de naissance .....

Nationalité ..... Adresse

domicile .....

.....

Téléphone ..... Courriel .....@.....

Blog ou site internet .....

Vous êtes :

Écrivain  OUI  NON

Illustrateur, dessinateur  OUI  NON

Traducteur  OUI  NON

scénariste BD  OUI  NON

Votre domaine de création principal :

roman, récit, nouvelles

poésie

littérature jeunesse

bande dessinée

autre.....

• L'écriture est-elle votre principale source de revenus ? OUI - NON

• Quelle est votre situation professionnelle et votre source de revenus habituelle

.....

• Votre numéro de sécurité sociale :

.....

• Êtes-vous affilié • à l'Agessa : OUI - NON > si oui, n° d'affiliation .....

• à la Maison des artistes : OUI - NON > si oui, n° d'affiliation .....

• Êtes-vous dispensé de précompte Agessa ou MDA ? OUI - NON

> si oui, merci de fournir une photocopie de votre dispense de précompte

• Avez-vous déjà bénéficié d'une bourse d'écriture ? OUI - NON

Si oui, précisez la ou les années et le nom de l'organisme qui vous l'a accordée

.....

.....

• Avez-vous déjà bénéficié d'une résidence d'écriture ? OUI - NON

Si oui, précisez la ou les années et le nom de l'organisme qui vous l'a accordée

.....

.....

# Votre projet d'écriture en résidence

> **Titre** (provisoire ou définitif) .....

> **Présentation de votre projet, en quelques lignes**

(une présentation plus détaillée sera jointe au dossier de candidature) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Y-a-t-il d'autres auteurs engagés avec vous sur ce projet ?** Si oui, précisez leur(s) nom(s) et qualités

Écrivain.....

Illustrateur.....

Autres .....

**Êtes-vous déjà en contact avec un éditeur pour ce projet ?** OUI - NON

*Si oui, merci de joindre une copie du contrat signé ou une lettre d'intention de l'éditeur*

**Avez-vous sollicité d'autres aides ou bourses pour le projet qui fera l'objet de cette résidence ?** OUI - NON

Si oui, précisez la date, le nom de l'organisme et le résultat de votre demande

(aide accordée / refusée / en attente) .....

.....  
.....  
.....

## Période de résidence souhaitée :

> choisir 4 semaines d'affilée entre le 2 janvier et le 30 juin 2017

(arrivée le mardi, départ le vendredi) : .....

.....  
.....

# DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER

- Le présent formulaire rempli et signé.
- **Une lettre de motivation** adressée aux membres du jury, précisant votre situation, vos attentes, les raisons de votre demande de résidence.
- **Une présentation de votre projet d'écriture** en un feuillet minimum. Description qui peut être accompagnée d'un extrait déjà rédigé ou de planches et croquis pour les illustrateurs.
- **Votre CV**
- **Votre bibliographie complète.** Merci de préciser : titre, éditeur, année de publication
- Une photocopie de vos **deux derniers contrats d'édition.**
- **Si vous êtes dispensé de précompte Agessa ou MDA :** merci de fournir une photocopie de votre dispense
- Si pertinent : **une lettre d'engagement de l'éditeur pressenti sur le projet ou la copie du contrat déjà signé.**

**Merci de ne pas relier, ni agraffer aucun de vos documents**

Dossier complet à renvoyer  
par courrier  
avant le 20 juin 2016 à l'adresse suivante :

**Écla Aquitaine**  
« Résidence Maison Julien Gracq »  
Pôle Vie Littéraire  
Bât. 36-37, rue des Terres Neuves  
33130 Bègles

**Renseignements :**  
Agence régionale Écla - Pôle Vie littéraire 05 47 50 10 13  
Corinne Chiaradia : corinne.chiaradia@ecla.aquitaine.fr  
Flore Llopis : flore.llopis@ecla.aquitaine.fr

ou  
Aimée Ardouin (06 95 61 10 06) : aimee.ardouin@ecla.aquitaine.fr

## ANNEXE : Cahier des charges de la résidence

### Résidences croisées 2017 Maison Julien Gracq / Chalet Mauriac

**Les résidents sont accueillis dans le cadre d'un partenariat entre l'agence régionale Écla, en charge des résidences d'écritures du Chalet Mauriac et l'association Maison Julien Gracq.**

La Maison Julien Gracq est une association type loi 1901 créée conjointement par la Région Pays de la Loire et la Ville de Saint-Florent-le-Vieil. Elle anime et gère le domaine légué par l'auteur à la ville de Saint-Florent-le-Vieil.

Il s'agit d'offrir aux auteur(e)s résidant en Aquitaine des conditions de travail appropriées au développement d'un projet d'écriture personnel, un logement dans l'ancienne demeure de Julien Gracq, ainsi qu'une bourse d'écriture.

Un appel à candidature destinée aux auteurs Ligériens sera proposé en 2017, pour une résidence au Chalet Mauriac.

**Conditions d'accès >** Vous pouvez postuler à cette résidence si :

- Vous êtes écrivain, illustrateur ou traducteur domicilié en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.
- Vous avez écrit, illustré ou traduit au moins deux livres publiés à titre individuel ou collectif, à compte d'éditeur (ou un livre publié et un contrat signé pour le deuxième) ;
- pour les publications uniquement sous format numérique, un contrat d'édition est également requis (ne sont pas prises en compte l'autoédition et l'édition à compte d'auteur) ;
- Vous avez un projet d'écriture, d'illustration ou de traduction à développer au cours de la résidence.
- Vous êtes disponible 4 semaines d'affilée entre le 2 janvier et le 30 juin 2017.

**Durée du séjour >** 4 semaines, non fractionnables

**Dates du séjour >** 4 semaines d'affilée, à choisir entre le 2 janvier et le 30 juin 2017.

**Nature de la résidence >** La résidence offrira à l'auteur(e) le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité son travail de création en cours. Il/elle sera libre de consacrer au moins 70 % de son temps à ce travail personnel. Il/elle pourra cependant être sollicité(e) pour quelques rencontres professionnelles et/ou publiques, en librairie, bibliothèque, salon du livre ou milieu scolaire : ce programme sera construit conjointement entre l'association Maison Julien Gracq et l'auteur(e), avant et pendant la résidence.

L'association Maison Julien Gracq met en place un accompagnement artistique des résidents et s'efforce de répondre à leurs demandes de contacts avec les créateurs, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations en région Pays de la Loire.

**Rémunération des auteur(e)s >** Pour la durée de son séjour, l'auteur(e) reçoit une bourse d'écriture de 1600 € nets (mille six cents euros) qui sera versée par l'agence régionale Écla, par virement bancaire, à l'arrivée à la Maison Julien Gracq, parallèlement à la signature d'une convention de résidence.

La bourse fera l'objet d'une « Note de droits d'auteurs » et l'agence régionale Écla acquittera les cotisations obligatoires pour le compte de l'auteur(e) (précompte Agessa ou MDA), ainsi que la contribution diffuseur et formation professionnelle.

**Lieu d'hébergement >** Le village de Saint-Florent-le-Viel est situé dans le Maine-et-Loire, en bordure de Loire.

Le lieu de résidence est situé à la Maison Julien Gracq, 1-3 rue du Grenier à Sel – 49410 Saint-Florent-le-Viel (France). Il s'agit de l'ancienne demeure de Julien Gracq qui l'a légué au village de Saint-Florent-le-Viel. Elle a été aménagée, par la Région Pays de la Loire, en sorte d'y accueillir des auteurs et artistes contemporains.

**Équipement du logement >**

Située en bord de Loire, la Maison Julien Gracq est composée d'espaces communs (cuisine, bibliothèque, salle

de séjour, salle de travail) et de 3 studios individuels, dotés chacun d'une chambre, d'une cuisine et d'une salle de bain privée. Par ailleurs, 3 bureaux individuels avec vue sur la Loire, sont à disposition de chaque résident.

- Le linge de lit et de maison est fourni.
- Les frais de fonctionnement du logement (eau, gaz, électricité) sont pris en charge par l'Association Maison Julien Gracq.
- La maison est équipée d'une connexion internet wifi (accès illimité).
- Chaque studio peut accueillir 2 personnes, si le(a) résident(e) souhaite venir accompagné(e). Les frais liés à la venue et au séjour de l'accompagnant (transport et restauration) seront à la charge de l'auteur(e).

**Transports** > L'agence régionale Écla prend en charge les frais de voyage aller/retour domicile de l'auteur(e)/Saint-Florent-le-Viel sur la base du tarif aller-retour SNCF 2<sup>nd</sup>e classe ou d'un remboursement sur justificatifs (tickets péage, parking et essence) pour le cas où le-la résident-e vient avec son propre véhicule.

- Les frais de déplacement sur les lieux des rencontres publiques seront pris en charge par l'association Maison Julien Gracq.
- Le/la résident(e) gardera à sa charge ses déplacements personnels, hors rencontres et temps de médiation.
- Une voiture est mise à la disposition des résidents de la Maison Julien Gracq. Pour l'utiliser les résidents doivent fournir un permis de conduire en cours de validité, remplir le planning d'utilisation partagée et assurer le plein de carburant du véhicule.

**Restauration** > L'association Maison Julien Gracq offrira un repas d'accueil.

La Maison Julien Gracq est approvisionnée (nourriture et produits d'entretien) pour le jour de l'arrivée du/de la résident(e). Par la suite, le/la résident(e) sera autonome pour sa restauration, seront pris en charge uniquement les repas liés aux rencontres proposées par l'association Maison Julien Gracq

**Frais de séjour** > Le/la résident(e) aura à sa charge les dépenses suivantes :

- les frais relatifs au développement de son projet personnel
- sa restauration, hors temps de médiation et repas d'accueil
- ses déplacements personnels
- ses communications internationales.

**Engagements des auteur(e)s/** Le/la résident(e) s'engage :

- > à résider à la Maison Julien Gracq pendant quatre semaines, à la période définie ;
- > à travailler au projet d'écriture, d'illustration ou de traduction sur la base duquel il/elle a postulé à la résidence ; il/elle tiendra l'agence régionale Écla et l'association Maison Julien Gracq informé de l'avancée de ce projet ;
- > à accepter de participer à quelques rencontres publiques et/ou professionnelles le temps de sa résidence. Ces rencontres occupant moins de 30 % du temps de la résidence ;
- > À l'issue du séjour, le/la résident(e) s'engage à tenir l'agence régionale Écla et l'association Maison Julien Gracq informé de la poursuite de son projet d'écriture.

Si ce projet aboutit à une publication, il/elle fera figurer la mention : « *L'auteur de cet ouvrage a bénéficié du soutien de l'agence régionale Écla et de l'association Maison Julien Gracq, dans le cadre du programme de résidences croisées Chalet Mauriac-Maison Julien Gracq* ». Il s'engage à faire parvenir **2 exemplaires du livre à parution** : 1 exemplaire à Écla et 1 exemplaire à l'association Maison Julien Gracq.

**Convention de résidence** > Une convention sera signée entre l'auteur(e), l'agence régionale Écla et l'association Maison Julien Gracq, définissant les conditions de séjour en résidence. Un calendrier prévisionnel des rencontres sera joint en annexe.

**Communication** > L'association Maison Julien Gracq s'engage à mettre en valeur la résidence de l'auteur(e) et son travail au moyen d'une information sur le site : <http://maisonjuliengracq.fr/>

**Modalité d'attribution** > Les dossiers sont examinés par un jury d'experts mis en place par l'agence régionale Écla et l'association Maison Julien Gracq. Le jury se réunit pour délibérer en juillet. Les candidat(e)s sont averti(e)s du choix final du jury par courrier signé de la direction de l'agence régionale Écla.